AFFAIRE N°18

OBJET: Acquisition des Pépinières de la Colline
-Demande de prêt de 2 500 000 F à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Réunion
-Rattachement au Budget.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date du 6 juillet 1982(affaire n°34/6), vous avez approuvé le projet d'acquisition des Pépinières de la Colline, appartenant à Monsieur Valère ROCHE, au prix total de 2 500 000 Francs.

Afin de financer cette acquisition, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à contracter un emprunt de 2 500 000 Francs auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion.

Je vous propose également de rattacher cette opération au Budget de la façon suivante:

-en Dépenses:

Chapitre 901 article	210-Acquisition immeubles	1 500 000,00
	235-01-Pépinière(stock plants et matériels)	1 000 000,00
		2 500 000,00

-en Recettes:

Chapitre 901 article	1651-32-Emprunt CRCAMR pour acquisition pépinière	2 500 000,00

Je mets la question aux voix.

ADOPTEE A LA MAJORITE

(4 ABSTENTIONS : Dr GERARD - PAYET Aristide LAURET Gérard - HO-POON-SUNG)

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 14 Décembre 1982